



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 51928

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la situation des enfants épileptiques en France. En France, on estime actuellement à 250 000 le nombre de jeunes de moins de vingt ans touchés à des degrés divers par cette maladie neurologique. Les épilepsies de l'enfant demandent une attention toute particulière car elles ne sont pas toujours facilement repérables. Toutefois, si à l'adolescence plus de la moitié de ces jeunes guérissent spontanément, dans 40 % des cas, les manifestations de l'épilepsie subsistent et nécessitent la prolongation d'un traitement jusqu'à l'âge adulte. De plus, dans 20 % des cas, même les traitements les plus récents contrôlent difficilement les crises. Le comportement et les acquis scolaires de ces malades seront alors variables et dépendront pour partie de l'efficacité du traitement. Ainsi, il souhaiterait connaître la politique du Gouvernement en faveur des enfants et adolescents atteints d'épilepsie.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Perruchot](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51928

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9382

Question retirée le : 7 juin 2005 (Retrait pour cause de question identique)